Rapport final du Garant

Projet Gridlink, Inteconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni
Concertation préalable et concertation continue

Dates de la concertation
Du 27 novembre 2017 au 26 avril 2022

Laurent DEMOLINS, garant désigné par la CNDP

Date de remise du rapport, le 08 juin 2022

commission nationale du débat public

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET 4

LES CHIFFRES ET DATES CLÉS DE LA CONCERTATION 12

MISSION DU GARANT 16

- Rappel du contexte ayant présidé à la désignation de deux garants successifs……

ORGANISATION ET DEROULEMENT GENERAL DE LA CONCERTATION 17

- La participation du public 18
- Les réunions publiques 19

SYNTHESE DES ARGUMENTS EXPRIMES 20

- Le Grand Port Maritime de Dunkerque 21
- Les pêcheurs professionnels 21
- Les agriculteurs 23
- Les associations environnementales 24
- Les pêcheurs en eau douce et l'entreprise Aquanord 25

SUITES DONNÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PRÉALABLE.... 26

- Les réunions de concertation 26
- Le site web 26
- La concertation PIC (Projet d'Intérêt Commun) 28
- La concertation Fontaine 28
- La participation aux études environnementales 29
- La coordination avec les autres projets en développement 29
- Les mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) 30
- L'emploi local et les avantages économiques 30

AVIS SUR LA CONCERTATION 32

CALENDRIER PREVISIONNEL.... 33

AVIS FINAL SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS 33

LISTE DES ANNEXES.... 35

PREAMBULE

Le présent rapport constitue le bilan final de la concertation relative au projet Gridlink, constitué du projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni et de son raccordement au réseau français. Il couvre la totalité du processus de concertation de 2017 à 2022, lequel processus se répartit en deux phases successives :

- La première phase concerne la concertation préalable du projet Gridlink et s'est tenue du 27 novembre 2017 au 12 janvier 2018 ;
- La seconde phase qui concerne la concertation continue du projet Gridlink se termine avec le dépôt des demandes d'autorisation déposées auprès de l'autorité environnementale par les deux maîtres d'ouvrage. Elle prend date du 13 janvier 2018 au 26 avril 2022.

Ce rapport final doit être joint au dossier d'enquête publique, laquelle pourrait débuter au début du second semestre 2022 après que l'autorité environnementale aura rendu son avis sur les dossiers de demande d'autorisation déposés complets par Gridlink et RTE le 26 avril 2022 et que ces derniers auront adressés leur mémoire en réponse.

Etabli par le garant de la concertation de la CNDP, ce rapport constitue un retour critique sur la qualité des actions menées par les maîtres d'ouvrage Gridlink et RTE pour garantir le droit à l'information et à la participation du public. Il rend compte des arguments échangés durant la concertation, des recommandations du garant aux maîtres d'ouvrage et des mesures prises par ces derniers. Il fait suite à trois rapports établis antérieurement et dont il reprend les principaux attendus :

- Le bilan de la concertation préalable établi par M. Jérôme LAURENT le 29 janvier 2018 ;
- Le rapport intermédiaire concertation post-concertation préalable établi par M. Jérôme LAURENT le 4 septembre 2019 ;
- Le rapport intermédiaire concertation post-concertation préalable établi par M. Laurent DEMOLINS, nouveau garant du projet, le25 janvier 2021.

Toutes les illustrations insérées dans le texte sont issues du dossier de concertation préalable ainsi que du site internet du projet Gridlink : https://gridlinkinterconnector.com

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRES D'OUVRAGE :**

  Le projet d'interconnexion électrique avec le Royaume-Uni et son raccordement au réseau français de transport d'électricité est envisagé en France sous double maîtrise d'ouvrage: GridLink Interconnector Limited1 (société britannique, filiale à 100% de iCON Infrastructure Partners III) en charge de la partie britannique et de la partie française allant jusqu'à la station de conversion (y compris cette dernière), et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) en charge du raccordement électrique entre cette station et le site RTE existant (poste 400 kV) de Warande.

- **CONTEXTE :**

  Le projet Gridlink constitue avec Aquind et FAB Link l'un des trois projets d'interconnexion électrique France-Royaume-Uni actuellement en mode projet, lesquels complètent l'offre des interconnexions en phase d'essais (ElecLink) ou déjà existante (IFA 2000 et IFA2) ainsi que le projet Celtic Interconnector entre la France et l'Irlande.

  Le contexte de la concertation continue se caractérise par :

  - Un soutien initial - devenu caduc en novembre 2021 - de l'Union européenne au titre des projets d'intérêt commun (règlement UE n° 347/2013 modifié par le règlement délégué n° 2018/540 du 23 novembre 2017, publié au JOUE du 06/04/2018) ;
  - Le BREXIT en cours de mise en œuvre sur la période et qui a conduit à des interrogations multiples concernant le projet, obligeant Gridlink à procéder pour lui-même à des analyses complémentaires sur la pertinence du projet ;
  - La crise de la Covid 19 qui a perturbé l'organisation de réunions et entraîné un retard de quelques mois par rapport au calendrier initialement prévu ;
  - Le non-renouvellement du statut PIC du projet Gridlink, lequel ne figure plus dans la liste des PIC publiée le 19 novembre 2021 par la Commission européenne après sa dernière mise à jour ;
  - Une délibération de la CRE (JORF n°0031 du 6 février 2022) qui considère le 12 janvier 2022 que *« le projet de GridLink est marqué aujourd'hui par une absence de certitude raisonnable sur les coûts et les bénéfices attachés à ce projet, dans un contexte particulier où les incertitudes liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne demeurent fortes* ».
  - Le 28 janvier 2022, la position de Gridlink qui précise sur son site que *« la CRE a rejeté la demande d'investissement de GridLink présentée en vertu de l'article 12 du règlement (UE) n° 347/2013… »* et que « *GridLink est convaincu de pouvoir répondre aux enjeux soulevés par la décision de la CRE, et reste donc engagé à poursuivre le développement du projet ».*

1 Le siège social de Gridlink Interconnector Limited est installé au Royaume-Uni, 25 East Street, Bromley BR1 1QE.

«

- **CARTE DU PROJET OU PLAN DE SITUATION**

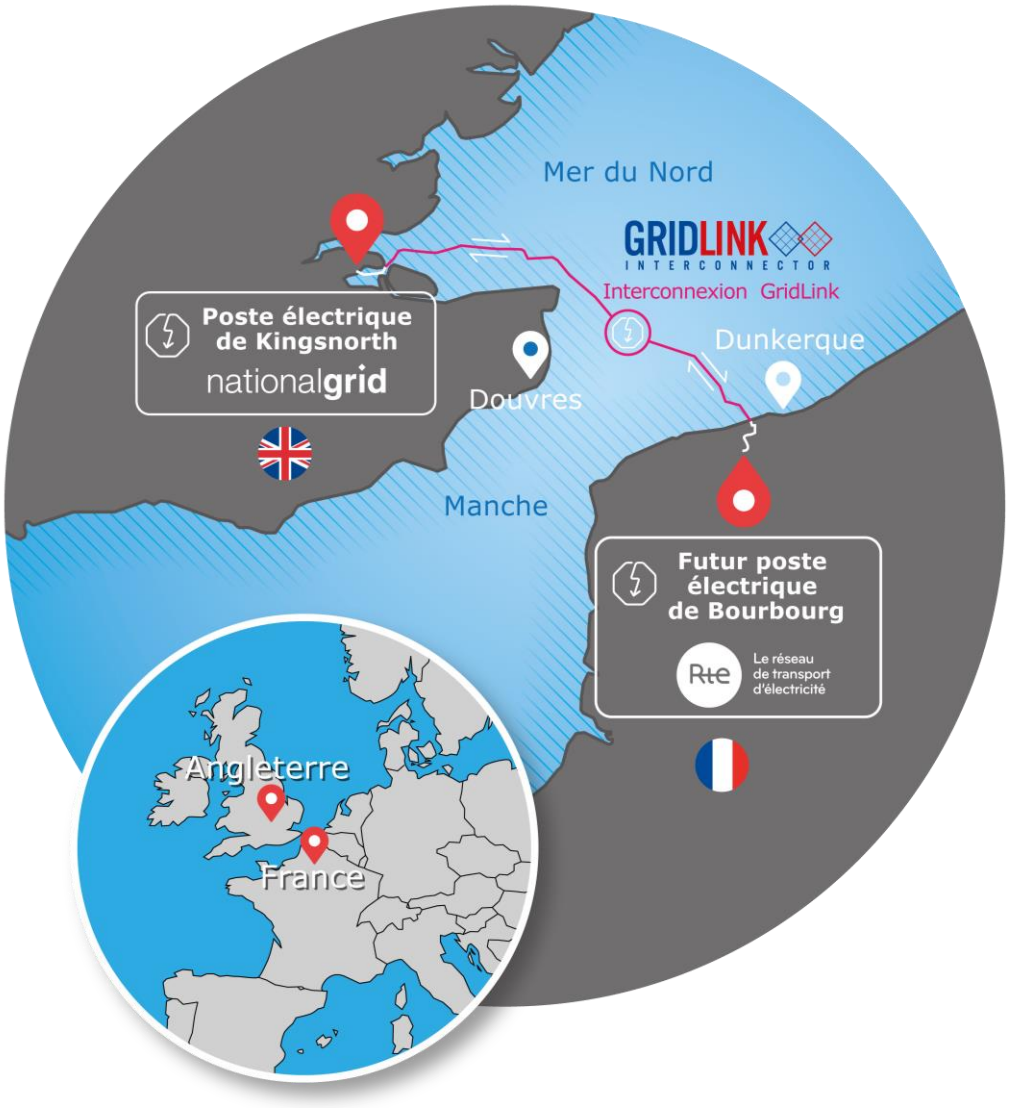

(Site internet de RTE - https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/gridlink-interconnexion)

Partie maritime française (dossiers de demandes d'autorisations environnementales de GridLink et RTE)

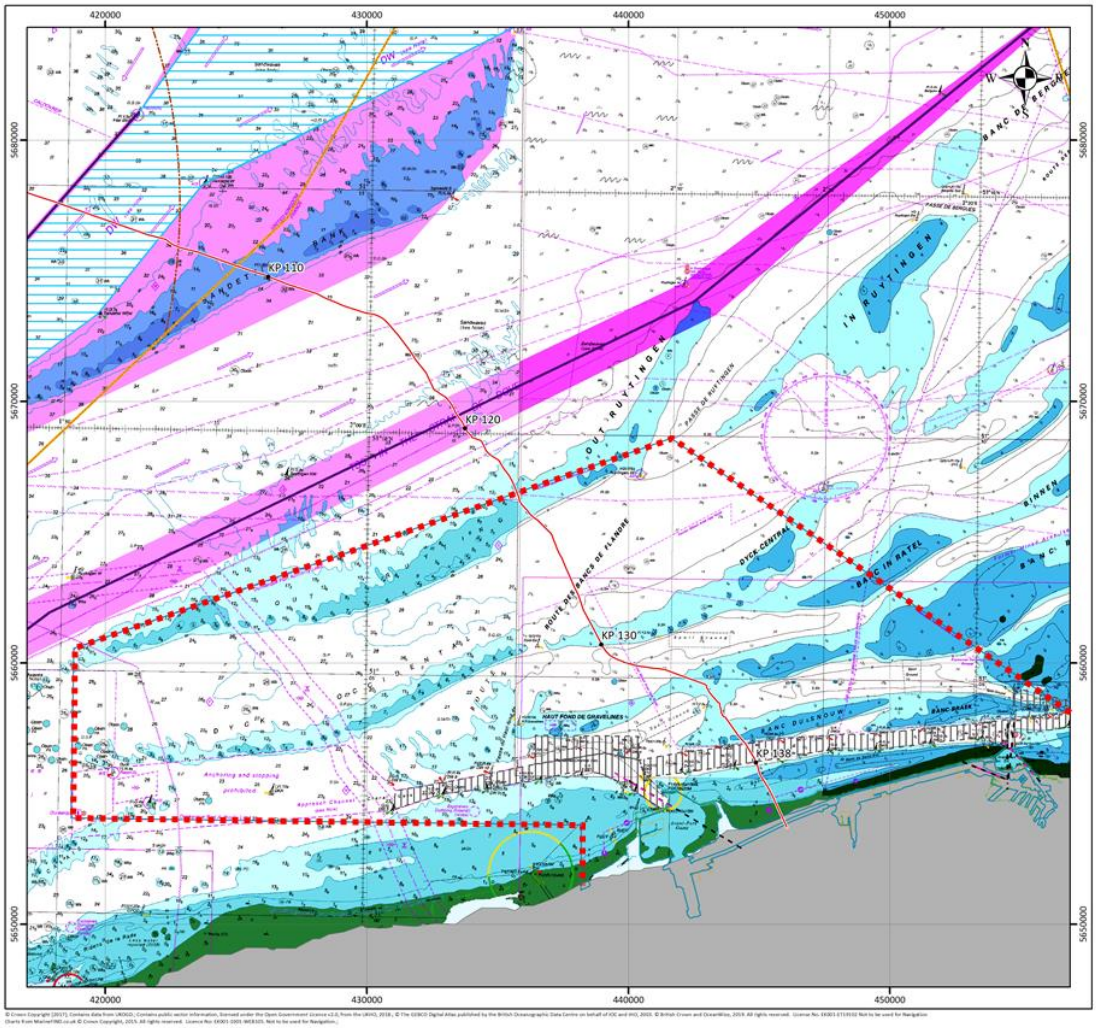

Partie terrestre française (document présenté en réunions publiques – octobre 2020)

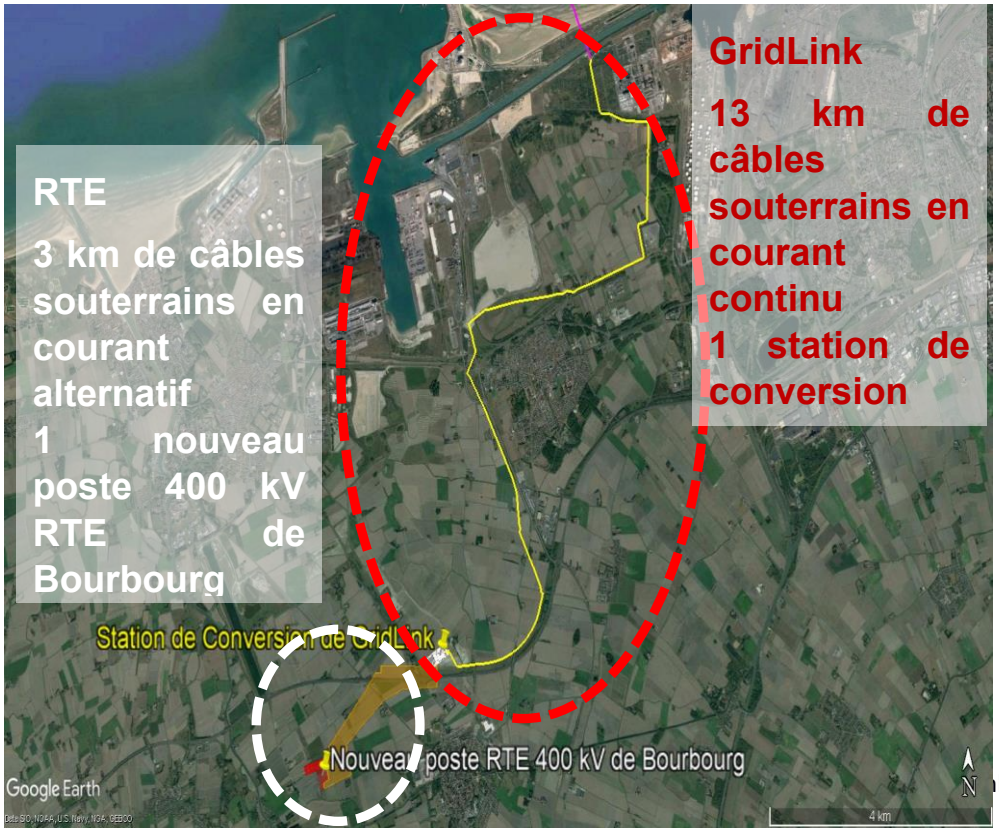

- **OBJECTIFS PRÉSENTÉS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE GRIDLINK :**

Au plan stratégique :

- Evolution du marché européen de l'énergie pour un avenir durable et une prise en considération du vieillissement des infrastructures existantes ;
- Renforcement de la capacité des réseaux français et britannique dans la distribution de l'électricité aux consommateurs et en particulier des énergies renouvelables ;
- Prise en charge de l'approvisionnement en électricité en cas d'incertitude de production liée aux sources renouvelables ;
- Prise en considération de la disponibilité de la production nucléaire existante et des problèmes liés aux réseaux de transport ou à d'autres raisons ;
- Obtention de bénéfices environnementaux via l'utilisation des énergies renouvelables;
- Réduction de la dépendance de l'Europe à l'égard de la production de combustibles fossiles et des émissions associées.

Au plan technique :

Relier le réseau électrique français au réseau électrique britannique via la mise en place d'une ligne électrique sous-marine et la construction de chaque côté du dispositif d'une station de conversion permettant de relier la ligne au réseau national français et au réseau national britannique.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

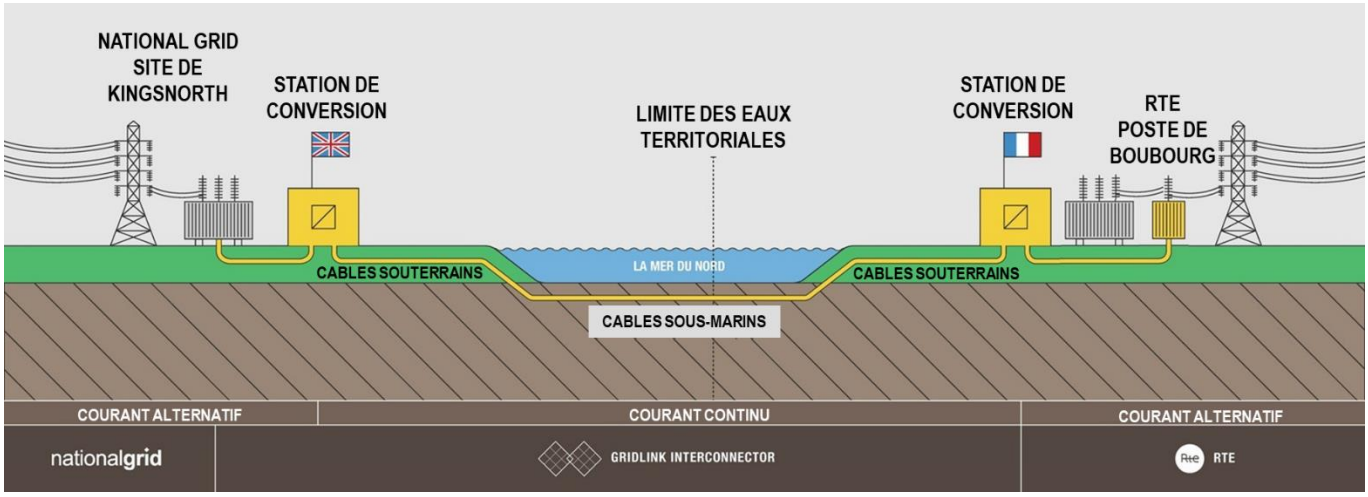

(Document présenté en réunions publiques – octobre 2020)

Le projet d'interconnexion Gridlink et son raccordement au réseau de transport d'électricité visent à la mise en place d'une liaison électrique haute tension de 1 400MW pour le transport d'électricité entre les réseaux nationaux de transport d'électricité du Royaume-Uni et de la France. La liaison relie le poste du réseau national 400 kV de Kingsnorth, dans le Kent (R-U), à un nouveau poste RTE de 400 kV appelé poste de Bourbourg, à proximité du poste existant de Warande, près de Dunkerque (France).

Le tracé sous-marin traverse l'estuaire de Medway et l'estuaire de la Tamise avant de tourner vers le sud-est pour traverser le sud de la mer du Nord. Il s'agit de deux câbles électriques haute tension en courant continu (525.000 volts) et d'un câble de fibre optique ensouillés, d'une capacité nominale de 1,4GW correspondant à l'alimentation en électricité de 2,2 millions de foyers. L'interconnexion est sous-marine sur 140km (108km dans les eaux territoriales britanniques et 32km dans les eaux territoriales françaises) et souterraine sur 14,5km (13,5km en France et près de 1 km au Royaume-Uni).

Le franchissement du trait de côte est réalisé via un forage dirigé horizontal. A la sortie du forage dirigé horizontal, côté britannique comme côté français, un point d'atterrage - point de jonction ou encore chambre de jonction - est installé entre les sections maritime et terrestre du projet.

Deux stations de conversion (l'une en France et l'autre au Royaume-Uni) transforment le courant continu en courant alternatif pour le raccordement à chaque réseau national. Côté français, une double liaison souterraine (400.000 volts) longue d'environ 3 kilomètres reliera la station de conversion de Gridlink au nouveau poste électrique de Bourbourg situé sur la commune du même nom.

Station de conversion et poste électrique de Bourbourg (source RTE)

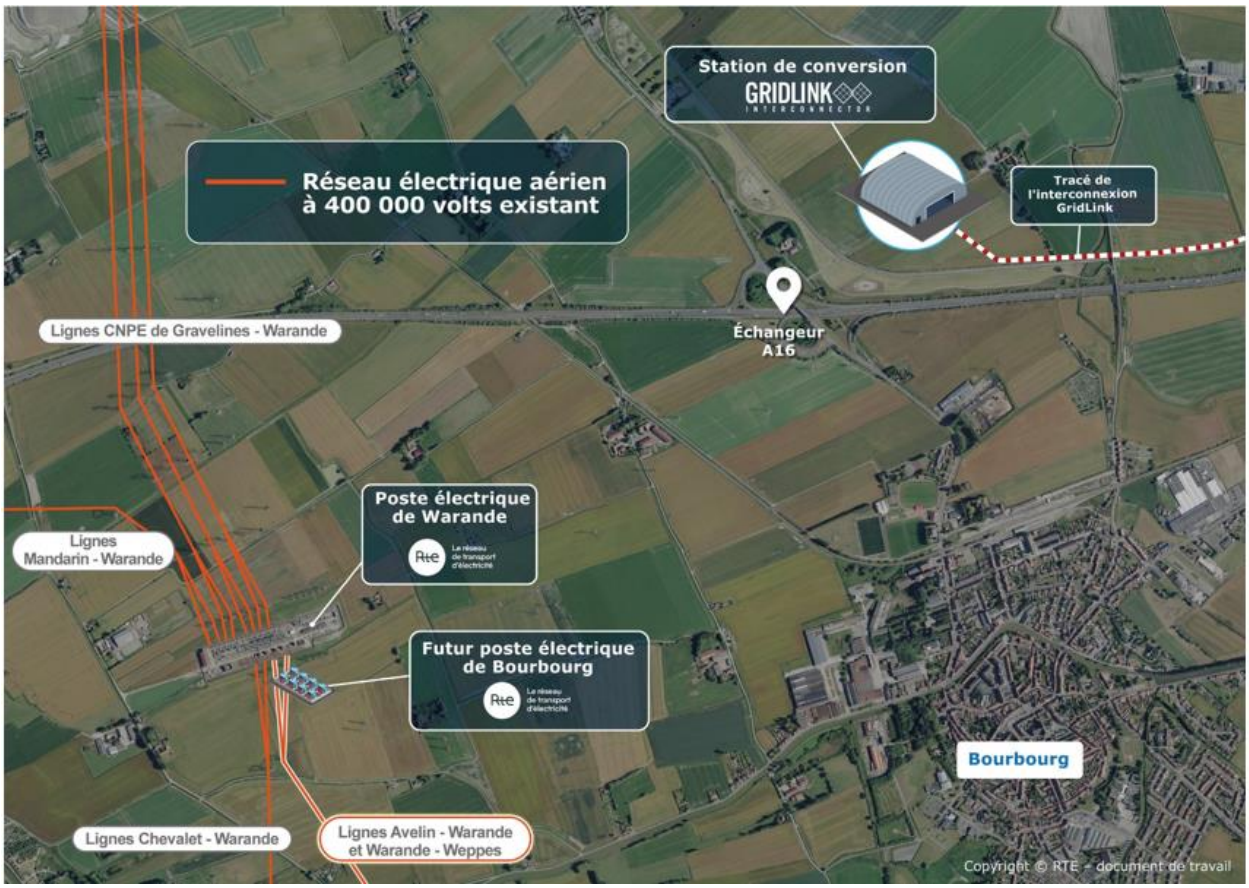

Vue en 3D, du Sud vers le Nord, de la station de conversion (source Gridlink)

Vue en 3D, du Nord vers le Sud, de la station de conversion (source Gridlink)

- **COÛT :**

Le coût d'investissement du projet est d'environ 900 millions d'euros.

Catégorie	Budget estimatif
Construction des stations de conversion et des câbles souterrains	475 millions d'euros
Construction des câbles sous-marins	245 millions d'euros
Ingénierie et études	45 millions d'euros
Connexion aux réseaux	55 millions d'euros
Acquisition foncière et servitudes	40 millions d'euros
TOTAL	**860 millions d'euros**

Source dossier de concertation Gridlink

En juin 2021, Gridlink considère que le coût total demeure identique mais que la construction des stations de conversion représentera 425 millions d'euros et non 475 tandis que la construction des câbles sous-marins devrait s'élever à 290 millions d'euros contre 245 prévus initialement.

- **CALENDRIER DES TRAVAUX JUSQU'A LA MISE EN SERVICE :**

La mise en service, initialement envisagée en 2023, a été reportée à plusieurs reprises depuis le début de la concertation (préalable et continue). Le début de la construction est actuellement prévu au second semestre 2023 pour une mise en service commerciale au troisième trimestre 2026. La durée des travaux ne devrait pas excéder trois ans.

Le 7 mai 2021, le dépôt des demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime a été effectué auprès des services de la Préfecture du Nord (DDTM 59) et du GPMD (occupation du domaine public maritime Port de Dunkerque) pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de Gridlink.

Le 26 juillet 2021, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale de RTE a été effectué auprès des services de la Préfecture du Nord (DDTM 59) pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

Le 26 avril 2022, les dossiers de demande d'autorisations d'environnementales de Gridlink et RTE sont jugés complets et recevables par la DDTM 59. Le lancement de l'enquête publique devrait ainsi intervenir au début du second semestre 2022, après avis de l'Ae et rédaction du mémoire en réponse produit par Gridlink et RTE.

Calendrier Gridlink

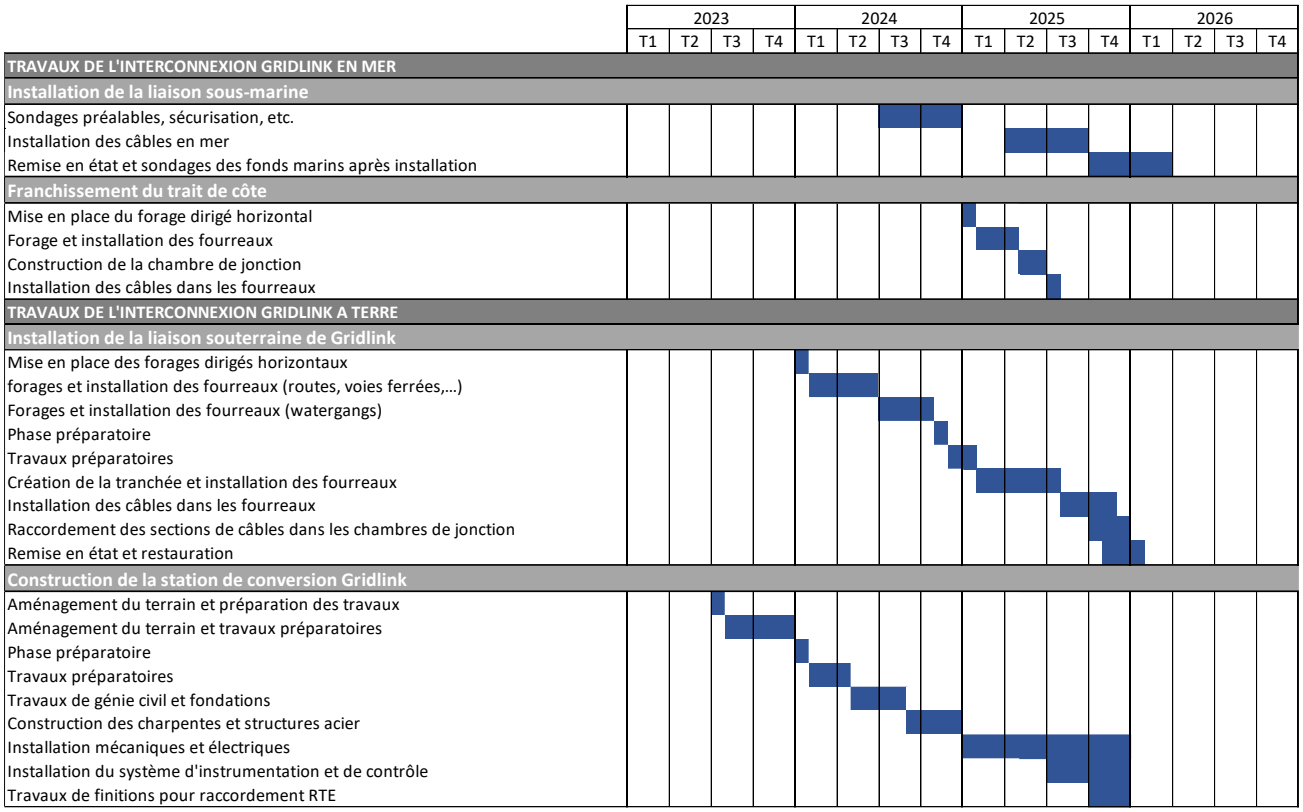

Source Gridlink. Avril 2022.

Calendrier RTE

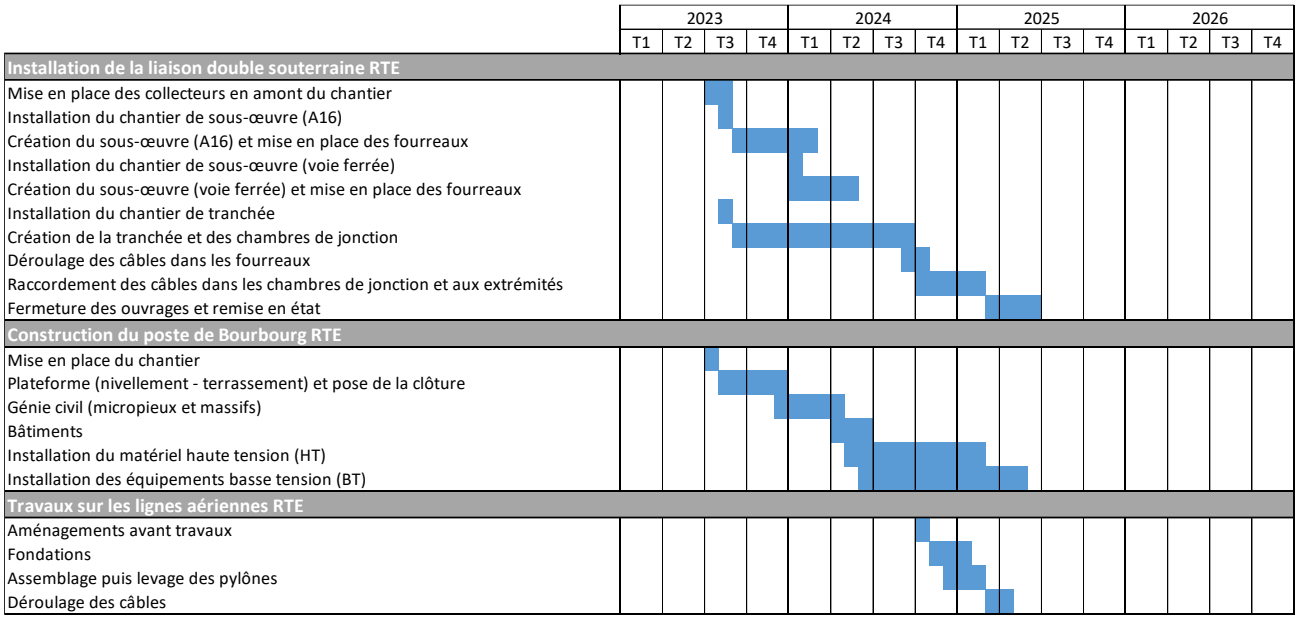

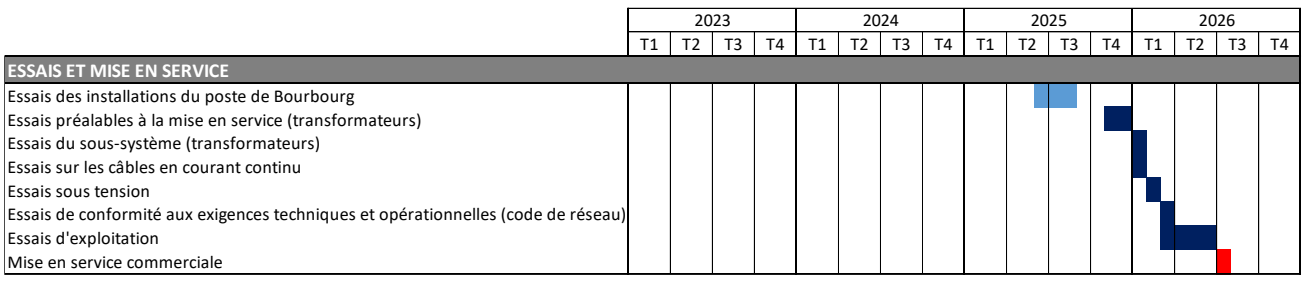

Source Gridlink RTE. Avril 2022.

LES CHIFFRES ET DATES CLES DE LA CONCERTATION

- **Concertation préalable 2017 - 2018 :**
  - 18 juillet 2017 : saisine de la CNDP par les maîtres d'ouvrage ;
  - 26 juillet 2017 : décision CNDP d'organiser une concertation préalable avec nomination de Jérôme LAURENT comme garant (décision n°2017/36/GridLink/1) ;
  - 8 novembre 2017 : La CNDP estime le dossier des maîtres d'ouvrage complet et prend acte des modalités de concertation et du calendrier proposés par les maîtres d'ouvrage (décision n°2017/65/GridLink/2) ;
  - Du 27 novembre 2017 au 12 janvier 2018 : déroulement de la concertation préalable ;
  - 29 janvier 2018 : publication du bilan du garant ;
  - 7 février 2018 : la CNDP prend acte du bilan du garant (décision n°2018/13/GridLink/3) ;
  - Mars 2018 : GridLink Interconnector et RTE, maîtres d'ouvrage du projet, publient les mesures qu'ils jugent nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

- **Concertation continue 2018 – 2022 :**
  - 7 février 2018 : la CNDP désigne M. Jérôme LAURENT comme garant de la concertation post (décision n°2018/14/GridLink/4) ;
  - 16 mai et 27 mai 2019 : lettres de démission du garant adressées respectivement à la Présidente de la CNDP et aux maîtres d'ouvrage ;
  - 5 juin 2019 : la CNDP prend acte de la démission du garant devenue effective le même jour (décision n°2019/103/GridLink/5) ;
  - 4 septembre 2019 : premier rapport post-concertation établi par M. Jérôme LAURENT pour la période comprise entre le 7 février 2018 et le 5 juin 2019 ;
  - 4 septembre 2019 : la CNDP désigne Laurent DEMOLINS comme nouveau garant post concertation (décision n°2019/145/GridLink/6) ;
  - Du 8 février 2018 jusqu'à l'enquête publique : déroulement de la concertation post concertation préalable ;
  - 25 janvier 2021 : remise du bilan intermédiaire post-concertation établi par M. Laurent DEMOLINS pour la période comprise entre le 4 septembre 2019 et le 25 janvier 2021 ;
  - 7 mai 2021 : dépôt des demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime par le maître d'ouvrage Gridlink ;
  - 26 juillet 2021 : dépôt par RTE d'une demande d'autorisation environnementale et de demandes de déclaration d'utilité publique pour le poste électrique de Bourbourg (au titre Code de l'expropriation) et pour la liaison souterraine du raccordement (au titre du Code de l'énergie) ;
  - 26 avril 2022 : dossiers de demande d'autorisations environnementales (DAE) définitifs jugés recevables et complets par la DDTM 59 ;
  - Bilan final de la concertation du projet Gridlink établi par M. Laurent DEMOLINS pour la période comprise entre le 27 novembre 2017 et le 26 avril 2022.

- **PÉRIMETRE DE LA CONCERTATION :**

  4 communes du département du Nord : Mardyck (commune associée de Dunkerque), Loon-Plage, Bourbourg, Craywick ;
  Commune de Saint-Georges-sur-l'Aa (octobre 2020 après la première phase de concertation suite aux recommandations des exploitants agricoles de Bourbourg résidant à Saint Georges sur l'Aa).

- **INFORMATIONS SUR LA CONCERTATION PREALABLE ET SUR LA CONCERTATION POST**

  - **EN 2017 ET 2018**

- Mise en place de cinq points d'information dans les mairies de Dunkerque, Loon-Plage, Bourbourg, Craywick, et Mardyck ;
- Mise à disposition du public de 250 dossiers de concertation des maîtres d'ouvrage lors des réunions, dans les points d'information ou sur demande (documents d'une soixantaine de pages) ;
- Diffusion d'une brochure (8 pages) éditée en 500 exemplaires ;
- Edition de 2000 tracts ou flyers ;
- Mise en place d'un kakemoko (roll-up) dans chaque point d'information ;

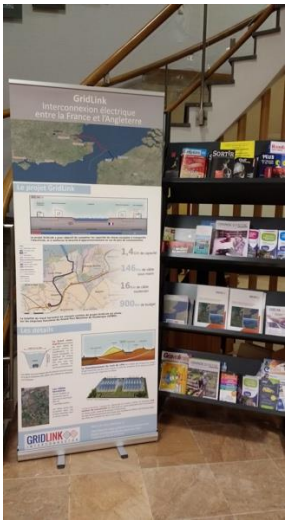

- Communication sur les supports numériques de 4 mairies

  - **EN 2019**

- Distribution porte-à-porte dans 4 communes (Loon-Plage, Bourbourg, Craywick, et Mardyck) : 6200 tracts distribués aux habitants les 25 et 26 novembre 2019 ;
- Edition de 7000 tracts et 100 affiches ;
- Mise à disposition de 100 tracts et 10 affiches dans chacune des mairies de Loon-Plage, Bourbourg, Craywick et Mardyck ;
- 1 kakemono (roll-up) dans chaque mairie pendant 3 semaines ;
- Communication sur les supports numériques de 4 mairies (site internet, Facebook, panneaux électroniques) ;
- Communiqué de presse envoyé à la presse locale et relance des journalistes : du 20 novembre au 10 décembre 2019.

- **EN 2020**

- Edition de 7 500 flyers et 100 affiches ;
- Distribution porte-à-porte dans 5 communes (Loon-Plage, Bourbourg, Craywick, Mardyck et Saint-Georges-sur-l'Aa) : 6200 tracts distribués aux habitants les 24 et 25 septembre 2020 ;
- 50 à 100 tracts et 5 à 10 affiches dans chacune des mairies de Loon-Plage, Craywick, Bourbourg et Mardyck ;
- 1 kakemono (roll-up) dans chaque mairie pendant 3 semaines ;
- Annonces sur Facebook et sites internet des 4 mairies concernées ;
- Annonces par voie de presse dans « La Voix du Nord », dans « Le Phare » :
    - Les 23 puis 30 septembre 2020 dans « Le Phare » (8000 exemplaires, +/- 32 000 lecteurs)
    - Le 27 septembre 2020 dans « La Voix du Nord » (15000 exemplaires, +/- 54 000 lecteurs)

- **REUNIONS PUBLIQUES ET RENCONTRES AVEC DES PARTIES PRENANTES SPECIFIQUES :**

  A côté de la concertation grand public organisée par les maîtres d'ouvrage notamment via six réunions publiques, des réunions avec les élus et des rencontres avec les parties prenantes ont été conduites. Les échanges en « cercle restreint » avec les élus2 et les résultats des réunions avec les parties prenantes ont été rendus accessibles au public via la mise en ligne des comptes rendus des rencontres sur le site de Gridlink.

- Six réunions publiques / 96 participants :
    - 7 décembre 2017 à Loon-Plage / 6 participants / Concertation préalable ;
    - 10 janvier 2018 à Bourbourg / 20 participants / Concertation préalable ;
    - 3 décembre 2019 à Loon-Plage / 17 participants / Concertation post ;
    - 10 décembre 2019 à Bourbourg / 26 participants / Concertation post ;
    - 7 octobre 2020 à Bourbourg / 14 participants / Concertation post ;
    - 14 octobre 2020 à Loon-Plage / 13 participants / Concertation post.

- Diverses réunions auprès des collectivités :
    - Trois réunions le 29 octobre 2019 avec les maires de Mardyck, Bourbourg et Loon-Plage ;
    - Deux réunions le 30 octobre 2019 avec le maire de Craywick et le directeur général adjoint des services de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ;
    - Une réunion le 1er octobre 2020 avec le maire de Craywick ;
    - Une réunion le 7 octobre 2020 avec le maire de Bourbourg.

2 Il s'agit pour les maîtres d'ouvrage de bien cibler les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à considérer, notamment pour l'étude d'impact, et de collecter les recommandations des élus (personnes à rencontrer en phase de concertation, éléments à prendre en compte pour la phase de travaux, etc.).

- Une réunion dans le cadre de la concertation Fontaine (RTE) organisée par la Sous-préfecture de Dunkerque indépendamment de la concertation sous l'égide de la CNDP, a réuni le 31 août 2020, les membres de l'Instance locale de concertation (composition ILC / cf. annexe 5).
- Dix-sept rencontres « thématiques » réservées à des parties prenantes spécifiques (public professionnel ou associatif / pêche, agriculture, environnement, etc.) :

Rencontres « thématiques » avec parties prenantes spécifiques	Concertation préalable	Concertation post
Représentants du monde agricole : Chambre d'agriculture, syndicat majoritaire (FNSEA) et exploitants	- 19 décembre 2017 / 10 participants	- 6 juillet 2018 / 6 participants - Fin 2019 : réunion annulée du fait de travaux agricoles - 2 octobre 2020 / 10 participants
Pêcheurs professionnels : CRPMEM (comité régional), CDPMEM (comité départemental), CMDK (coopérative de Dunkerque)	- 19 décembre 2017 / 3 participants	- 6 décembre 2018 / 2 participants - 30 octobre 2019 / 3 participants - 29 septembre 2020 / 1 participant
Associations environnementales : France Nature Environnement, ADELFA	- 13 décembre 2017 / 2 participants	- 6 juin 2018 / 2 participants - 20 novembre 2019 / 4 participants - 1er octobre 2020 / 2 participants
Virage énergie	- 10 janvier 2018 / 2 participants	- 2 octobre 2020 / 1 participant
Conseil de développement du GPMD	- 7 novembre 2017	- 20 novembre 2019
Aquanord		- 6 juin 2018 / 2 participants
Pêcheurs en eau douce : association le Goujon Grand-Synthois		- 6 juin 2018 / 1 participant

SITE INTERNET, https://gridlinkinterconnector.com

Les données chiffrées ci-dessous sont fournies par Gridlink pour la période de novembre 2017 à avril 2022

- 18323 connexions au site internet ;
- 70023 pages vues et 14753 téléchargements de documents ;
- 118 contacts ou e-mails ;
- 41 questions posées par le public ;
- Réponses à 11 grandes thématiques relatives au projet (pandémie, Brexit, interconnexion, transport d'électricité, courant continu ou alternatif, champs électromagnétiques, profondeur du câble, terres agricoles, dimension station de conversion, retombées du projet au niveau local).

Bourbourg 10 janvier 2018 (Source Gridlink)

MISSION DU GARANT

Rappel du contexte ayant présidé à la désignation de deux garants successifs

Le 7 février 2018, la CNDP prend acte du bilan du garant de la concertation préalable et décide la poursuite de la concertation jusqu'à l'enquête publique (Décision 2018 / 13 / Gridlink / 3). La CNDP désigne M. Jérôme LAURENT comme garant de la concertation post - concertation préalable du projet Gridlink.

M. Jérôme LAURENT a démissionné de ses fonctions en mai 2019. La CNDP prend acte de cette démission le 5 juin 2019 (Décision 2019 / 103 / Gridlink / 5). Un rapport daté du 4 septembre 2019 a été établi par M. Jérôme LAURENT et précise les actions qui ont été menées au titre de la concertation continue du 7 février 2018 au 5 juin 2019.

Le 4 septembre 2019, la CNDP désigne M. Laurent DEMOLINS comme nouveau garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (Décision 2019 / 145 / Gridlink / 6).

Le présent document dresse, côté français, le bilan final des actions conduites pour informer le public et veiller à sa participation par les maîtres d'ouvrage Gridlink et RTE tout au long du processus de concertation qui s'est tenu depuis la saisine de la CNDP en juillet 2017 jusqu'aux demandes d'autorisation environnementale déposées par Gridlink et par RTE en mai et juillet 2021 et reconnaissance de la validité des dossiers par la DDTM 59 en avril 2022.

ORGANISATION ET DEROULEMENT GENERAL DE LA CONCERTATION.

Les deux phases de la concertation (concertation préalable 2017 - 2018 et concertation continue 2018 – 2022) ont été principalement marquées par une très faible participation du public, par des interrogations quant aux conséquences que le Brexit pouvait emporter ou non sur le projet, par la crise sanitaire du Covid 19 et par la démission en 2019 du garant nommé en 2017 par la CNDP.

Concernant le garant, des différences d'appréciation apparues en 2018-2019 entre les maîtres d'ouvrage et M. Jérôme LAURENT, ont conduit ce dernier à démissionner en juin 2019 considérant que (i) ses observations répétées au sujet de la mise à jour du site Internet de Gridlink n'étaient pas prises en considération suffisamment rapidement et que (ii) la concertation Fontaine devait, selon lui, faire également l'objet de réunions publiques et ne pas se limiter à la réunion de l'Instance locale de concertation (ILC). M. Laurent DEMOLINS a ainsi été désigné comme nouveau garant par la CNDP en septembre 2019.

Deux réunions publiques ont eu lieu pendant la concertation préalable (2017-2018), quatre pendant la concertation continue (2018 - 2022). Des réunions spécifiquement thématiques ont été tenues avec les organismes et acteurs professionnels directement concernés par le projet ainsi qu'avec les associations environnementales. Les réunions avec les pêcheurs en eau douce et avec Aquanord ont eu lieu lors de la concertation continue. Toutes ces réunions ont fait l'objet de comptes-rendus accessibles au public via leur mise en ligne sur le site de Gridlink.

La faible mobilisation de la population tout au long de la concertation ne paraît pas relever d'un défaut de communication ou de publicité sur le projet de la part des maîtres d'ouvrage. Elle semble principalement résulter du fait que le tracé terrestre de l'interconnexion électrique se situe à l'intérieur de l'emprise du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), exception faite du raccordement de RTE (liaison souterraine et poste électrique de Bourbourg) installé à la périphérie du GPMD sur la commune de Bourbourg. Les sollicitations fréquentes du public pour des projets dont les enjeux sont perçus comme étant a priori plus importants, paraissent également de nature à expliquer cette participation réduite du public.

Si le grand public ne s'est que peu mobilisé pour participer à la démarche de concertation, il ressort également que ni les questions formulées ni les points de vigilance évoqués n'ont été de nature à faire réellement apparaître une expression d'avis tant en faveur qu'en défaveur du projet.

Concernant la concertation préalable, les sept semaines qui lui ont été consacrées sont apparues suffisantes pour permettre aux enjeux essentiels d'être discutés, qu'il s'agisse des enjeux professionnels d'utilisation de l'espace marin et des terres agricoles ou des questions relatives à l'environnement.

Concernant la concertation continue, celle-ci a été conduite dans le même esprit d'ouverture et avec les mêmes interlocuteurs que précédemment. Gridlink et RTE ont tenu compte de la crise sanitaire et des contraintes imposées par la distanciation en reportant certaines réunions, en permettant le suivi en visio-conférence ou en audioconférence des réunions organisées après mars 2020. Les réunions thématiques se sont donc tenues soit en présentiel (2019) soit en mode mixte présentiel-distanciel (2020). Elles ont permis d'approfondir les thèmes abordés lors de la concertation préalable et de répondre plus précisément aux souhaits d'information des professionnels et des associations environnementales.

La participation du public est toutefois demeurée limitée (17 et 26 participants) les 3 et 10 décembre 2019, 14 et 13 participants les 7 et 14 octobre 2020). L'ensemble de ces réunions (publiques, thématiques ou avec les collectivités territoriales) a permis aux maîtres d'ouvrage, d'une part, de préciser leur projet, ses caractéristiques et son tracé et, d'autre part, de confirmer leur volonté de prendre en considération les demandes exprimées.

En ce qui concerne l'architecture et le fonctionnement du site internet, du début de la concertation à l'été 2020. il apparaît que le maître d'ouvrage britannique a eu des difficultés à bien appréhender les exigences et les modalités d'information du public côté français - lesquelles modalités sont très différentes de ce qui est pratiqué côté britannique – et à mettre en place dans des délais acceptables les correctifs et adaptations demandées de son site internet.

Enfin, le suivi de la concertation Fontaine a donné lieu à une différence d'appréciation entre le garant et RTE, RTE considérant que l'information de l'Instance Locale de Concertation (cf. annexe 5) se suffisait à elle-même et que la concertation Fontaine était disjointe de la concertation préalable. Le garant a estimé pour sa part que le public devait être informé de la concertation Fontaine et que celle-ci ne devait pas être réservée aux seuls membres de l'ILC. Le site internet de GridLink renvoie toutefois vers le site internet de RTE qui renseigne le public sur la concertation Fontaine.

- **La participation du public**

La participation réduite du public tout au long du processus de concertation paraît s'expliquer du fait des caractéristiques mêmes du projet et du contexte dans lequel il s'inscrit. Elle ne saurait être portée au débit des maîtres d'ouvrages au motif d'un manque quelconque de publicité quant à la concertation. De fait, cette participation réduite semble résulter notamment des facteurs suivants :

- Une partie terrestre du projet principalement circonscrite au Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) ;
- Un impact sur la partie maritime qui préoccupe peu les acteurs locaux en comparaison d'autres projets maritimes (parc éolien en mer) ;
- De nombreux projets aux enjeux significatifs ayant récemment fait l'objet de débats ou de concertations :
    - Le débat public « GPMD CAP 2020 » ou projet d'extension du GPMD (2017) ;
    - La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2018) ;
    - Le projet H2V, ou projet d'usine de production d'hydrogène vert en Hauts de France, au sein du GPMD (2019) ;
    - Le projet d'implantation de l'usine Clarebout Potatoes (2020) au sein du GPMD ;
    - Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque (46 éoliennes / https://dunkerque-eolien.debatpublic.fr/ 2020) ;
    - La crise sanitaire de 2020 et ses conséquences économiques sur l'attention du public.

Malgré ce contexte de faible participation, les réunions organisées entre 2017 et 2021 avec le public, avec les organisations professionnelles et le monde associatif, ont toutefois permis aux maîtres d'ouvrage de mesurer les attentes de ces différents acteurs et de les prendre en considération dans les meilleures conditions possibles.

La question des modalités de la concertation Fontaine et de l'actualisation du site internet de Gridlink ont en revanche fait l'objet de débats et de désaccords manifestes entre les maîtres d'ouvrage et le premier garant désigné par la CNDP en 2017. M. Jérôme LAURENT a ainsi démissionné de ses fonctions en 2019 au motif qu'il considérait que ses demandes relatives à la concertation Fontaine et au site internet n'étaient pas prises en considération (voir infra).

- **Les réunions publiques**

Dans le cadre des réunions publiques organisées tout au long du processus de concertation, peu d'arguments opposés au projet ont été exprimés. Ces réunions publiques ont cependant donné à voir une demande d'information et de précisions sur certains aspects du projet, précisions auxquelles les maîtres d'ouvrage se sont attachés à répondre, soit directement, soit via le site internet lorsque la réponse n'était pas immédiatement disponible. A ce titre, les maîtres d'ouvrage se sont chaque fois attachés à présenter l'avancement du projet et celui des études environnementales.

Bourbourg, 7 octobre 2020 (source Gridlink)

Les réunions qui se sont tenues dans la seconde phase de la concertation ont donné lieu à davantage de questions que lors de la phase préalable. Ces questions se sont affinées au fil de l'avancement du projet. Elles se sont avérées plus précises et plus concrètes en 2021 qu'en 2019, 2018 et 2017, les maîtres d'ouvrage précisant chaque fois davantage les contours du projet.

La nature des câbles utilisés, les raisons du choix du poste de Warande, la question du drainage des sols, la sensibilité des wateringues3, la justification du projet, les indications sur les bénéficiaires du projet, les conséquences du Brexit, la sauvegarde des terrains agricoles et la compensation écologique, les taxes perçues par les collectivités territoriales ou l'Etat au titre du projet, le rayonnement des câbles, figurent parmi les thèmes les plus souvent abordés par le public lors des réunions publiques.

Loon-Plage, 14 octobre 2020 (source Gridlink)

Ces réunions ont permis aux maîtres d'ouvrage de percevoir aux mieux les attentes et interrogations du public, de mesurer l'importance d'y répondre de la meilleure manière qu'il s'agisse de questions techniques ou des aspects plus généraux du projet. Elles ont conduit les maîtres d'ouvrage à prendre conscience de la nécessaire transparence qui s'imposait à eux, quel que soit le type de public, dans la présentation des divers aspects de leur projet et dans la prise en compte des interrogations ou sujets de préoccupation du public.

SYNTHESE DES ARGUMENTS EXPRIMES

Le processus de concertation (concertation préalable et concertation continue) a conduit les maîtres d'ouvrage à porter une attention particulière à certains acteurs ou à des thématiques bien identifiées qui sont abordées ci-après. La concertation a mis en évidence divers aspects particuliers qui concernent :

- le Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- les pêcheurs professionnels ;
- les agriculteurs ;
- les associations environnementales ;
- Les pêcheurs en eau douce et Aquanord ;

3 Une watringue, wateringue ou un watergang (du flamand *water-gang* : chemin d'eau) est un fossé ou un ouvrage de drainage à vocation de dessèchement de bas-marais, de zones humides ou inondables situées en plaines maritimes sous le niveau des hautes mers.

- **Concernant le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)**

Les réunions avec le Conseil de développement du GPMD (2017 et 2019) ont permis aux maîtres d'ouvrage de présenter le projet et de répondre aux interrogations des membres du GPMD. La présentation du projet et les précisions apportées en réponse aux questions posées n'ont pas conduit le GPMD à adresser ou à formuler aux maîtres d'ouvrage des recommandations particulières.

- **Concernant les pêcheurs professionnels**

Les réunions avec les pêcheurs professionnels (Comité régional et départemental des pêches et élevages marins, Coopérative maritime de Dunkerque) ont été riches d'échanges. Elles ont mis en évidence les points suivants :

- Trois types de flottilles sont à considérer : les fileyeurs, les chalutiers et les bulotiers (casiers) ;
- La nécessaire prise en compte de la problématique des effets cumulés entre les différents projets impliquant le domaine maritime ;
- La nécessité de coordonner les interventions sur la zone et d'assurer une bonne communication ;
- Le contexte général difficile pour les pêcheurs dunkerquois (conséquences éventuelles du Brexit, pas d'autorisation pour pêcher du côté de la Normandie, raréfaction de la ressource liée à la pêche électrique, première zone de pêche contrainte, ...) ;
- La mutation en cours d'une flottille qui cherche des solutions pour pérenniser ses activités et les précautions à prendre pour ne pas ajouter d'autres difficultés ;
- Les demandes des pêcheurs qui seront celles qu'ils font habituellement : l'ensouillage des câbles, une bonne communication et coopération sur l'avancée des travaux et, si c'est nécessaire, des indemnisations liées à des zones d'exclusion ou à des pertes de pêche ;
- La connaissance des lieux de croisement du câble GridLink avec d'autres câbles de télécommunications et le besoin de savoir si ces points, protégés par des enrochements, permettront le passage d'engins de pêche ;
- L'établissement d'une convention entre GridLink et les pêcheurs relative à l'indemnisation pour pertes de pêche pendant la durée des travaux ;
- L'évolution éventuelle de l'état d'esprit des pêcheurs selon les résultats du Brexit et notamment en cas d'interdiction de pêche dans les eaux anglaises.

Les propositions ou observations faites par les professionnels de la pêche ont reçu un avis favorable de Gridlink. Il s'agit notamment de :

- L'utilisation de la flotille dunkerquoise comme navires de garde pendant les phases d'étude des sous-sols puis pendant les travaux pour former un périmètre de sécurité ;
- La préférence d'un ensouillage par la technique de la charrue plutôt que par celle de jets d'eau à forte pression pour créer la tranchée et de l'avis défavorable de la profession quant à la mise en place de grosses roches dans les fonds marins pour protéger les câbles d'un risque de croche ;
- Du calendrier, les périodes à éviter pour les études et les travaux allant généralement de février à juin tandis que les mois de septembre à novembre sont à privilégier (idem côté britannique). On observera que ces périodes prévisionnelles sont très fluctuantes et que le démarrage des saisons de pêche varie fortement ces dernières années selon les espèces cibles avec des décalages parfois de plusieurs mois
- La nécessité de prévoir des indemnités journalières lorsque les bateaux ne pourraient pas travailler, le montant des indemnités étant calculé par rapport à la période de pêche des espèces concernées ;

En effet, elles se basent sur les retours d'expérience des pêcheurs sur d'autres projets en milieu maritime nécessitant des opérations du même type. Elles nécessitent aussi d'avoir la vision la plus proche possible de la situation en mer au moment des interventions.

Gridlink a indiqué être ouvert à toute propositions des pêcheurs quant au tracé sous-marin et a avisé les pêcheurs d'une durée non continue des travaux marins de deux à trois années au rythme de deux à trois kilomètres par jour.

En réponse à l'avis défavorable de la profession quant à la mise en place de grosses roches dans les fonds marins pour protéger les câbles d'un risque de croche, Gridlink a indiqué qu'une telle pratique n'était pas privilégiée mais ne pouvait être totalement exclue dans le cas de contraintes particulières (croisement de câbles) et dans un souci de sécurité des usagers. Le 20 septembre 2020 lors de la réunion organisée avec les représentants des pêcheurs, Gridlink a rappelé toute l'attention qu'il portait aux observations des professionnels de la pêche.

La question des indemnités demandées par les pêcheurs a été traitée via l'établissement de conventions, les conventions avec les pêcheurs, appelées convention IPP pour « convention d'indemnisation pour perte de pêche », étant établies juste avant les interventions en mer. Ainsi, après plusieurs réunions techniques avec les pêcheurs professionnels en 2018 et 2019, une convention a été signée le 21 mai 2019 entre Gridlink, le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Nord (CDPMEM) et la Coopérative maritime de Dunkerque (CMDK) en vue des études préalables avec des sondages en mer réalisés à l'été 2019 par Gridlink.

Pour les travaux à proprement parler, le même type de convention sera établi et signé juste avant le démarrage des opérations, soit au plus tôt en fin 2023 d'après le calendrier prévisionnel des travaux. La CMDK n'existant plus, les signataires pourront être différents. Le maître d'ouvrage GridLink ayant reçu un retour positif de la part des représentants des pêcheurs sur le bon déroulement des sondages préalables en mer de 2019, il a convenu d'en tirer les enseignements et de mettre en œuvre les mêmes modalités de communication et de préparation des travaux.

Au final, les propositions du monde de la pêche professionnelle ont été prises en considération par le maître d'ouvrage.

- **Concernant les agriculteurs**

L'engagement des agriculteurs lors des réunions thématiques qui leur ont été dédiées a permis de lister clairement leurs principales recommandations. Les réunions avec les agriculteurs ou leurs représentants et la Chambre d'agriculture ont permis d'apprécier précisément les interrogations et les attentes des intéressés. Elles ont été l'occasion d'indiquer qu'il n'y aurait pas de nouvelles ligne aérienne et que le poste de Warande était le seul possible pour un réseau de 400.000 volts.

Gridlink et RTE ont intégré la nécessité de prendre en considération dans le **calendrier des travaux** plusieurs points d'attention parmi lesquels la moindre perturbation possible des activités agricoles et de l'écoulement des eaux, la minimisation des impacts sur les exploitations en évitant au maximum la traversée des champs et en privilégiant le passage en bordure de routes ou de parcelles.

La Chambre d'agriculture a notamment mentionné que la **multiplicité des projets** dans la zone devait conduire les maîtres d'ouvrage à se coordonner pour limiter les perturbations du milieu agricole par tous ces projets locaux qui ont des conséquences sur l'activité agricole (extension du port de Dunkerque notamment).

Les maîtres d'ouvrage ont témoigné de leur volonté de perturber le moins possible les activités agricoles. Ils ont pris acte des observations formulées par le milieu agricole et indiqué dès 2017 que les études en cours permettraient de préciser les tracés et les impacts éventuels sur les exploitations agricoles et l'environnement, que les exploitants seraient avisés en temps utile de l'engagement des travaux, la profession et les agriculteurs concernés étant associés à la poursuite des réflexions afin de permettre aux maîtres d'ouvrage d'adapter leur projet aux attentes exprimées.

En octobre 2020, la Chambre d'agriculture a fait plusieurs recommandations aux maîtres d'ouvrage :

- Commencer les travaux par les dunes pour « se faire la main » ;
- Tenir compte du calendrier agricole en débutant les travaux tôt en hiver près du trait de côte, sur des parcelles non cultivées, en poursuivant afin d'atteindre les parcelles cultivées en mars-avril et en terminant les travaux des parcelles cultivées avant la fin septembre ;
- Bien contenir la bentonite des forages pour éviter qu'elle ne se répande dans les sols et de tenir compte de cette préoccupation dans le mode de gestion des eaux et déchets issues du chantier ;
- Concernant les watergangs, prévoir une emprise travaux suffisante pour les franchissements de watergangs, notamment en forage dirigé, et éviter, par exemple, le mélange de terres. Elle considère qu'il peut aussi être envisagé de maintenir les berges en écartant un peu les pieux ;
- Réaliser un état des lieux avant travaux pour chaque exploitation.

La Chambre d'agriculture a également listé une série de points de vigilance et de suggestions :

- En matière d'hydraulique, des études amont sont à prévoir et la préparation du chantier devra se faire au moins à l'automne précédent le chantier d'installation des câbles souterrains ;
- Faire des rabattements de nappe si nécessaire ;
- Établir un plan de situation des drainages avant les travaux ;
- Partager les études de sol, notamment pour avoir une idée de la profondeur à laquelle pourraient être retrouvés les sables pissards ;
- Elargir la largeur d'emprise des travaux au-delà de 20 m si nécessaire ;
- Réaliser des pistes de roulement selon des méthodes autres qu'avec des cailloux compte-tenu de retours d'expérience non concluants ;
- Discuter des modes opératoires avec l'entreprise retenue et établir un suivi de chantier ;
- Bien réfléchir au positionnement des chambres de jonction car elles demandent de la place et génèrent des déplacements lors des travaux.

Au final, les maîtres d'ouvrage ont confirmé leur volonté de travailler en pleine concertation avec le monde agricole et de prendre en considération ses attentes dès lors que celles-ci seront effectivement fondées. De fait, en plus des réunions de concertation qui ont ponctué le développement du projet, des études pédologiques ont été commandées dès 2018 à la Chambre d'agriculture par les maîtres d'ouvrage GridLink et RTE afin de bien connaître le contexte dans lequel s'inscrit le projet et d'établir les préconisations de modes opératoires de moindre impact sur le potentiel agronomique des sols cultivés.

- ### Concernant les associations environnementales

Les associations de protection de l'environnement ont été rencontrées en 2017, 2018, 2019 et 2020. Il s'agit d'une part de l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA) et d'autre part de l'association Virage-énergie.

L'Adelfa, association dunkerquoise affiliée à France Nature Environnement, regroupe une vingtaine d'associations. Plusieurs précisions sur la nature du projet ont été demandées aux maîtres d'ouvrage qui se sont attachés à y répondre de la meilleure manière (justification du projet, mesures ERC, risques technologiques, champs électromagnétiques, points de vigilance concernant notamment les enjeux hydro-sédimentaires ou liés à Natura 2000). Dans sa contribution du 3 janvier 2018, Adelfa approuve le principe de l'interconnexion et appelle l'attention sur quelques points particuliers qui sont pris en considération par le maître d'ouvrage (partie sous-marine et connaissance de l'hydrodynamisme des bancs de sable, forages dirigés pour le trait de côte, risque de remontée de la salinité dans les watergangs et la partie terrestre du projet). L'attention des maîtres d'ouvrage est appelée sur la nécessité, pour l'organisation des travaux, de respecter les périodes de nidification du printemps.

Virage-énergie a principalement interrogé les maîtres d'ouvrage sur les raisons et motivations du projet ainsi que sur la prospective en matière d'énergie. GridLink et RTE ont pris acte de la demande de Virage-énergie et indiqué leur intention de mettre à disposition du public sur le site des éléments d'information en matière de prospective sur l'énergie justifiant des besoins en interconnexion, éléments expurgés de toutes données relatives au secret industriel et commercial. In fine, l'association considère que le projet favorisa l'exportation de l'énergie nucléaire en provenance de la centrale de Gravelines alors qu'il conviendrait de développer l'énergie off-shore.

Au final, il apparaît que les préconisations et éléments d'attention portées par les associations environnementales ont été prises en considération par les maîtres d'ouvrage qui leur ont précisé au fil des réunions les mesures envisagées concrètement pour répondre à leurs attentes.

- **Concernant les pêcheurs en eau douce et l'entreprise Aquanord**

Les pêcheurs en eau douce ont appelé l'attention des maîtres ouvrages sur la fragilité des wateringues, la sensibilité des frayères de février à mai, la préservation des espèces aquatiques sensibles aux pollutions, la protection de certaines espèces comme les anguilles.
Proche de Gravelines, la ferme Aquanord qui produit annuellement 2500 tonnes de daurades et bars, appelle l'attention de Gridlink et RTE sur les incidences éventuelles du projet (turbidité de l'eau et modification du contexte bactérien). Gridlink et RTE prennent acte de ces points de vulnérabilité qui seront approfondis lors de l'étude d'impact. Les deux parties reconnaissent toutefois qu'en raison de l'éloignement des travaux par rapport à la ferme Aquanord, il paraît vraisemblable que ces derniers seront sans conséquences pour l'activité de la ferme.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

Les engagements post-concertation préalable des maîtres d'ouvrage ont été précisés dans le rapport de Gridlink Interconnector et RTE intitulé « Enseignements tirés de la phase de concertation préalable » et publiés le 29 mars 2018 sur le site de Gridlink. Ils concernent les huit points suivants :

1. Les réunions de concertation ;
2. Le site web ;
3. La concertation PIC (Projet d'Intérêt Commun) ;
4. La concertation Fontaine ;
5. La participation aux études environnementales ;
6. La coordination avec les autres projets en développement ;
7. Les mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ;
8. L'emploi local et les avantages économiques.

De manière plus générale, Gridlink et RTE :

- S'engagent « à utiliser les résultats de la concertation préalable en tant que base solide afin de maintenir le dialogue avec le public et l'ensemble des autres parties prenantes lors du développement futur et des activités opérationnelles du projet GridLink » ;
- Manifestent leur « intention de tenir compte des résultats de la concertation préalable pour :

  - Améliorer nos mécanismes de concertation, plus particulièrement la fonctionnalité et l'aspect de notre site internet afin d'encourager l'échange et la participation d'un public plus large ;

  - Identifier et travailler sur les problèmes et les préoccupations majeurs ».

Dans un contexte apaisé autour d'un public qui a manifesté d'autant moins d'opposition au projet que les travaux terrestres se concentrent quasi-exclusivement dans l'emprise du grand port maritime de Dunkerque (GPMD), les maîtres d'ouvrage se sont attachés tout au long du processus de concertation à répondre aux mieux aux interrogations du public et à prendre en considération ses demandes.

Les engagements pris par Gridlink et RTE à la suite de la concertation préalable et du bilan du garant ont été tenus en partie mais plusieurs engagements ont tardé à être mis en œuvre. En dehors des observations évoquées supra sur le site internet et la concertation Fontaine, les mesures ERC et les conséquences réelles et avantages économiques du projet sur l'emploi n'ont été jusqu'à présent que survolés et auraient gagné à être davantage approfondis dans un souci de transparence. Sur ce dernier point, Gridlink et RTE considèrent que l'étude d'impact finalisée n'ayant été déposée qu'en mai 2021, il n'était pas possible de se prononcer plus en détails sur les mesures ERC et ce d'autant plus que les services instructeurs et l'Autorité environnementale n'ont pu encore rendre leurs avis.

Les **nouvelles réunions de concertation** qui ont été conduites dans de bonnes conditions ainsi que les réunions thématiques, n'appellent pas de remarques particulières.

Concernant **le site internet** https://gridlinkinterconnector.com, Gridlink a rencontré jusqu'à l'été 2020 de réelles difficultés pour disposer d'un site web répondant aux attentes de la concertation, comme cela avait été déjà le cas durant la phase préalable. Si le site a proposé des informations pertinentes au travers les comptes rendus et les supports de présentation des réunions de concertation, il s'est avéré déficient faute de présenter ces informations sous un format facilement accessible au public. Ce n'est qu'en novembre 2020 que les aménagements réalisés par Gridlink sur son site web fin août 2020 et la prise en compte des observations du garant (questions posées par le public et réponses des maîtres d'ouvrage) ont permis à Gridlink de disposer d'un site répondant aux attentes de la concertation et d'une information satisfaisante du public.

Toutefois, le garant a encore été conduit en avril 2022 à demander à Gridlink d'actualiser son site pour éviter que des informations contradictoires concernant le statut PIC du projet n'y figurent (affirmation de la perte du statut PIC après la publication de la 5ème liste des PIC adoptée par la Commission européenne en novembre 2021 dans l'onglet « dernières actualités » et maintien d'une information indiquant que le projet bénéficiait du statut PIC dans l'onglet « renseignement sur le projet »).

Le site a ainsi fait l'objet de multiples remarques des garants successifs du début de la concertation en 2017 à l'été 2020.

Dès la concertation préalable (27 novembre 2017 - 12 janvier 2018), il a été mis en évidence que « *des marges de progrès importantes existaient notamment en termes d'architecture, de réactivité dans le fonctionnement du site internet* ». Dans le bilan de la concertation préalable daté du 29 janvier 2018, le garant dénonce «*… le retard dans l'ouverture du site, la nécessité de le revoir au démarrage pour en améliorer la navigation sans trop remettre en question son architecture, l'usage partiel de l'anglais dans la partie française pendant un certain temps dénotent une absence de réel investissement préalable dans cet outil, pouvant donner une impression forte de support perçu comme simplement technique, peut-être réalisé dans la précipitation. Le site dédié a montré un certain nombre d'autres limites comme support de la participation public. Cinq questions seulement y ont été déposées, de façon simultanée, avec une réponse apportée plus de trois semaines après dans une rubrique « Foire aux questions ». Cette absence de réactivité ne peut être imputée à la seule période de Noël et on peut se demander comment elles auraient été traitées si davantage de questions avaient été posées…* ».

Ce mauvais fonctionnement du site internet s'est poursuivi lors de la concertation continue. Dans son rapport du 4 septembre 2019, le garant dénonce « *Les insuffisances continues du site dédié* ». « *Le site n'a été que très rarement mis à jour… je ne peux considérer que la bonne information du public est assurée depuis seize mois par les seules cinq réunions thématiques tenues… Tout semble confirmer que le site ne remplit pas correctement sa fonction. De toute évidence, le site, géré par un partenaire britannique ne semble constituer qu'un simple outil procédural dont l'amélioration qualitative ne semble pas prioritaire pour les maîtres d'ouvrage en dépit des engagements pris à l'issue de la concertation préalable que je considère, sur ce point, ne pas avoir été tenus ».*

Les dysfonctionnements dénoncés (défaut d'information, retard dans la mise en ligne des comptes-rendus de réunion, absence de précisions sur la station de conversion4, pas d'information de RTE sur les principes de la concertation Fontaine) se sont poursuivis jusqu'en 2020 malgré de multiples rappels du garant.

La refonte et restructuration du site Web est finalisée en juillet 2020. Clarifiant et facilitant l'accès aux informations, elle met ainsi un terme à de multiples critiques formulées depuis sa création. A l'été 2020, près de trois années après le début de la concertation, le site internet https://gridlinkinterconnector.com répond aux attentes de la CNDP en matière d'information du public, son fonctionnement est plus réactif et la qualité des informations qui y figurent - exception faite de la concertation Fontaine, cf. infra - est désormais satisfaisante.

GridLink, pour sa part, *« considère avoir cherché à répondre avec efficacité aux préoccupations indiquées par le garant sur le site Web tout au long du processus, y compris en ce qui concerne sujet de la refonte du site ».* Gridlink indique ainsi que *« le site a été repris à deux reprises et inclus les ajustements suivants : double langue (français/anglais) pour toutes les pages Web, traduction de tous les documents clés en français et en anglais ajout d'une exposition comme dispositif permanent d'aider à l'information du public. De telles améliorations ont demandé du temps pour être mises en place, ce qui a contribué à retarder la correction des problèmes identifiés par le garant ».*

4 Dimensions de la station, emplacement précis, nature des lignes électriques aériennes qui en partiront - ou y arriveront -, bruit lié à son fonctionnement, enjeux environnementaux qu'elle représente pour les oiseaux et les autres animaux, visibilité la nuit, dispositifs mis en place pour la masquer au mieux (intégration paysagère), etc.

Les données fournies par Gridlink qui permettent d'apprécier le nombre de vues et de téléchargements de documents, mettent en évidence une réduction quasi constante de la consultation du site depuis le début de l'année 2020.

,

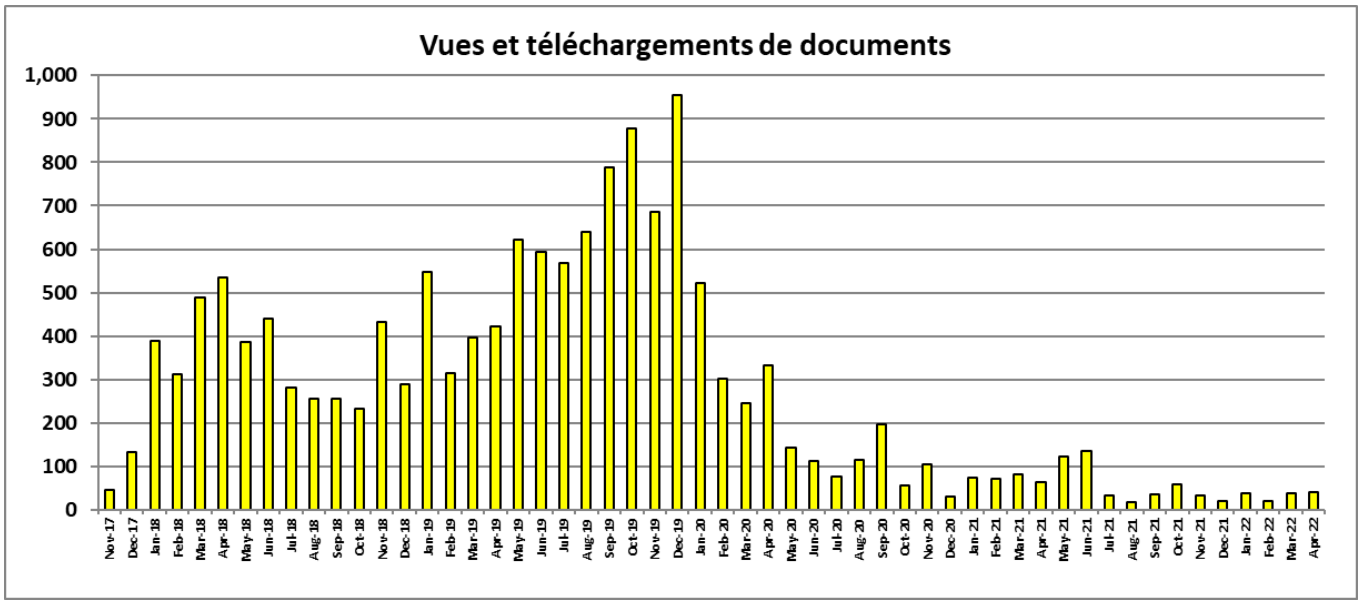

Concernant la **concertation PIC**, le garant a demandé, en octobre 2020, que le lien vers le site de la commission de l'Union Européenne auquel s'est engagé Gridlink en 2018 soit effectif et aboutisse sur une version française du site de l'UE et non une version anglaise comme cela était le cas jusqu'alors. Cette demande a été prise en considération et mise en œuvre par le maître d'ouvrage.

La **concertation Fontaine** a été conduite à l'été 2020 après avoir fait l'objet d'un différend d'appréciation entre le garant et RTE en matière d'information du public, le garant considérant que RTE manquait de transparence vis-à-vis du grand public en limitant la concertation relative au raccordement de la station de conversion au poste électrique de Warande à l'instance locale de concertation. En l'espèce, RTE aurait gagné à porter davantage d'attention aux modalités de concertation du public pour être réellement en phase avec les principes d'information portés par la CNDP.

Ainsi, en juin 2019, le garant a considéré que le site internet ne remplissait toujours pas « le rôle d'information directe de la population sur l'objet, les modalités et les résultats de la concertation Fontaine » auquel RTE s'était engagé dans une note du 28 mars 2018. De même, la transmission de « l'ensemble documents d'information en cours d'élaboration dans le cadre de la concertation Fontaine », l'engagement de mise à jour du site internet pour « la bonne information du public » et le « recueil des avis et contributions en amont du choix d'une aire d'étude et d'un FMI (fuseau de moindre impact) et en préalable de l'enquête publique » ne s'étaient pas davantage concrétisés. Au début de l'année 2020, cette situation a été corrigée sur le site de RTE.

De fait, le public n'a pas été sollicité par les maîtres d'ouvrage sur la question du fuseau de moindre impact, RTE considérant que les échanges sur cet aspect du projet concernaient les membres de l'ILC (cf. annexe 4), le GPMD et non le public en général. RTE indique cependant avoir rencontré en amont de l'ILC les exploitants agricoles directement concernés. Le 19 avril 2019, un propriétaire exploitant agricole a toutefois avisé le garant de l'intrusion sur l'une de ses parcelles d'une entreprise réalisant des sondages pédologiques sans qu'il ait été avisé préalablement de la venue de celle-ci, découvrant ainsi le projet. RTE précise également qu'une réunion organisée par la chambre d'agriculture en juillet 2020 a permis de consolider le choix, pour le monde agricole, du fuseau de moindre impact, avec la présence de la majorité des exploitants de la zone.

La concertation Fontaine a finalement donné lieu le 31 août 2020 à une réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) présidée par la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Dunkerque. Cette réunion a permis à RTE de présenter les caractéristiques du projet de raccordement de Gridlink (aire d'étude et fuseau du moindre impact) avec le réseau de transport d'électricité français. L'analyse comparative des trois fuseaux préalablement étudiés par RTE conduit ce dernier à privilégier le linéaire le plus court qui ne comprend aucune habitation et ne traverse aucune zone humide protégée.

Au final, le garant considère qu'en se recommandant de la stricte application de la circulaire du 2 septembre 2002 relative à la concertation Fontaine menée parallèlement à la concertation post concertation préalable, RTE aura tenu davantage compte de la lettre de la réglementation que de l'esprit général de la concertation avec le public.

Concernant la **participation aux études environnementales**, les engagements pris par Gridlink et RTE vis-à-vis des pêcheurs, agriculteurs et associations environnementales ont été tenus et plusieurs réunions thématiques organisées avec les parties prenantes tout au long de la période.

Ainsi, *« les études environnementales comprenaient entre autres une étude pédologique réalisée par la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais (octobre 2019), une étude VALPENA réalisée par des pêcheurs professionnels (novembre 2019), une étude de sensibilité des wateringues avec participation de la Première Section de Wateringues (novembre 2019) et une enquête géophysique et géotechnique réalisée par Geotec (2ème semestre 2019). Ces organisations ont des connaissances et une expérience locales. Les études ont été planifiées et coordonnées avec les acteurs locaux et, par exemple, une réunion a été organisée avec les agriculteurs avant le début de l'étude géophysique et géotechnique pour les informer des opérations à mener.*

Les résultats des études environnementales seront publiés dans le rapport d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Des informations sont partagées avec les parties prenantes rencontrées lors des réunions thématiques lorsqu'elles en font la demande ».

Concernant la **coordination avec les autres projets en développement**, le garant a demandé en octobre 2020 que le site fasse état des autres projets en développement dans la zone. En réponse, Gridlink a précisé sur son site que *« le tracé des liaisons souterraine et sous-marine, et les sites de la station de conversion et du poste électrique de Bourbourg ont été adaptés pour tenir compte des nouveaux projets en développement sur le territoire (zone de grandes industries, CAP 2020, parc éolien en mer, etc.). Des échanges ont également lieu à ce sujet avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service de la Préfecture du Nord) ».*

« L'évaluation environnementale prend en compte et analyse les incidences cumulées du projet GridLink avec d'autres projets connus qui pourraient être construits en même temps que GridLink. Cela fera l'objet d'une partie spécifique de l'étude d'impact sur l'environnement ».

Concernant les **mesures ERC**, le garant a demandé en octobre 2020 que le site fasse état de l'avancée des mesures ERC et de leur calendrier. Cette demande du garant n'a pas été satisfaite, le maître d'ouvrage se contentant seulement de préciser sur son site que *« Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) seront détaillées dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement. Elles tiennent compte des études techniques et environnementales menées dans le cadre du développement du projet GridLink et également des échanges lors de la concertation publique ».*

Dans le domaine de **l'emploi local et des retombées économiques**, le garant considère que les données apportées par Gridlink manquent de précision et de transparence. Le garant a demandé, en octobre 2020, que le site précise les données dans ce domaine, aucune information nouvelle n'ayant été apportée depuis mars 2018, date de la rédaction des engagements de Gridlink. Il indique au maître d'ouvrage la nécessité de préciser la nature et le montant des redevances ou taxes que la communauté urbaine de Dunkerque, les communes, le GPMD, les agriculteurs, les pêcheurs, certains propriétaires terriens, pourraient ou non percevoir du fait de la construction de l'interconnexion électrique.

En novembre 2020, sans véritablement entrer dans les détails ni clairement distinguer le côté britannique du côté français, Gridlink apporte quelques indications complémentaires à la fois i) dans la partie https://gridlinkinterconnector.com/fr/questions-posees-par-le-public/ quels sont les avantages du projet au niveau local ? et ii) dans son rapport d'avancement des enseignements.

Certaines données ne semblent pas de nature à répondre précisément aux attentes du public faute d'être réellement approfondies. En matière de taxes et redevances, les données apportées par Gridlink demeurent imprécises et paraissent insuffisantes voire opaques.

Extraits du site de Gridlink (novembre 2020)

- **Rapport d'avancement des enseignements établi par Gridlink le 30 octobre 2020**

Pour la phase de développement, GridLink fait appel à des entreprises locales, dont Happy Day (agence de communication), Arcadis (consultant en environnement), Geotec (bureau d'études sur les sols), Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais (étude de pédologie) et des pêcheurs professionnels (étude VALPENA sur les activités halieutiques).

- **Quels sont les avantages du projet au niveau local ?**

Gridlink fera appel *« à des entreprises et des travailleurs locaux pour la construction du projet. Si les principaux équipements électriques et câbles des stations de conversion seront fabriqués dans des usines spécialisées, les entreprises locales devront fournir des matériaux et du matériel de construction, des services de construction, des transports et de la logistique, des logements temporaires, des services de restauration, des services de bureau et des services similaires. Les travaux de construction nécessiteront un éventail de travailleurs qualifiés dans le secteur de la construction et des ouvriers, avec une équipe de 300 personnes au maximum sur chaque site de transformation*

Il est prévu d'employer des travailleurs locaux de la construction pour effectuer de nombreuses tâches, notamment des études de site, la préparation du site, les travaux d'excavation et de génie civil, les fondations, l'érection du bâtiment, la fourniture et l'installation des services publics, la fourniture et l'installation d'équipements généraux et la restauration du paysage ».

« Pour les activités de câblodistribution hauturière, les installations portuaires, l'amarrage, l'avitaillement, le ravitaillement en carburant et les services connexes seront nécessaires pour les navires spécialisés de câblodistribution et les navires de soutien. Il est probable que ces services seront fournis par le port de Dunkerque et/ou le port de Sheerness au Royaume-Uni, ou par d'autres ports voisins ».

« Pendant l'exploitation, il y aura jusqu'à 8 équivalents temps plein à chaque poste de conversion. Le personnel supervisera le fonctionnement de la station de conversion ainsi que des contrats de service pour l'entretien des équipements, la sécurité, l'entretien des propriétés et le jardinage paysager. De plus, 12 personnes seront employées dans la salle de contrôle et en tant que responsables techniques. Ce personnel peut être localisé sur le site de la station de conversion ou à un autre endroit, selon l'organisation des bureaux commerciaux ».

« Le personnel d'exploitation sera renforcé par des ingénieurs de maintenance et des employés de soutien responsables de la maintenance et des réparations de routine, y compris les activités de maintenance majeures régulières chaque année ou tous les deux ans ».

« La direction commerciale de l'entreprise emploiera également 15 à 20 personnes au siège de l'entreprise ».

« GridLink Interconnector Ltd paiera des impôts sur les sociétés et des impôts locaux sur les entreprises, comme la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en France et les taux commerciaux au Royaume-Uni. Ces impôts sont fondés sur les revenus de l'entreprise et/ou sur l'évaluation des biens, de sorte qu'ils dépendront de la performance financière de l'entreprise et de l'évaluation foncière établie par les autorités locales. Cela devrait contribuer de manière significative aux recettes fiscales locales. Au Royaume-Uni, les tarifs professionnels au taux actuel sont d'environ £1 M par an et le CFE en France est d'environ 200 000 EUR par an ».

« GridLink Interconnector Ltd paie également un loyer pour louer le terrain pour les stations de conversion et des servitudes pour les câbles souterrains. Les taux de paiement sont déterminés par les accords avec le Grand Port Maritime de Dunkerque en France et Uniper au Royaume-Uni, et fournissent des revenus à ces entreprises pour soutenir leurs opérations ».

« Pour le raccordement au réseau national par RTE en France, le nouveau poste de Bourbourg sera également soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière (TF). Le paiement annuel de la CFE est estimé à environ 50 000 EUR (dont 85% pour la communauté de communes) et le paiement de la TF est également estimé à environ 50 000 EUR (répartis de l'ordre de 55% pour la commune, 35% pour le département et 5% pour la communauté de communes). De plus, environ 5 000 euros seront versés chaque année à la commune pour le pylône 400 kV supplémentaire, au titre de la taxe pylône ».

AVIS SUR LA CONCERTATION

Les réunions publiques, les réunions avec les collectivités territoriales et les réunions thématiques organisées ont permis aux maîtres d'ouvrage, d'une part, de préciser leur projet, ses caractéristiques et son tracé, d'autre part, d'afficher leur volonté de prendre en considération certaines des demandes exprimées.

En revanche, jusqu'à l'été 2020, l'accès à l'information pour le public non spécialisé s'est avéré compliqué, laborieux et souvent insuffisant en raison de l'inadaptation initiale du site internet de Gridlink et de mises à jour trop tardives. Toutefois, après la reconstruction totale du site internet (été 2020) et la mise à jour des informations portant sur les différents aspects du projet (fin octobre - début novembre 2020), le garant considère que le site web est enfin de nature à permettre au public d'être bien informé sur le projet d'interconnexion électrique Gridlink. A titre d'exemple, la mise en ligne en avril 2021 de l'étude d'impact transmise par Gridlink aux autorités administratives témoigne de l'attention portée par Gridlink à une meilleure information du public.

La participation du public entre 2017 et 2022 n'a pas évolué de manière significative. Si le projet Gridlink a faiblement mobilisé le public, les milieux professionnels de la pêche et du monde agricole ainsi que les associations environnementales se sont davantage sentis concernés et ont manifesté un intérêt plus soutenu pour le projet en proposant des mesures concrètes d'aménagement ou de calendrier lors des réunions thématiques organisées à leur profit.

Les questions posées lors des réunions publiques organisées au cours de la phase post-concertation préalable ont été plus précises, plus concrètes et plus nombreuses que lors des réunions publiques organisées au cours de la phase préalable.

Les réunions thématiques organisées se sont avérées constructives. Elles ont permis à Gridlink et RTE de bien informer les milieux professionnels impactés par le projet (agriculteurs, pêcheurs) ainsi que les associations environnementales et de clairement manifester sa volonté de prendre en considération leurs préoccupations et leurs attentes.

Sur l'ensemble de la période de la concertation, 41 questions ont été posées par le public lors des sept réunions publiques organisées par les maîtres d'ouvrage.

Ce n'est que début novembre 2020 que le maître d'ouvrage a été en mesure de collationner sur son site l'ensemble des questions posées avec une réponse propre à chacune d'entre-elles. En regroupant jusqu'à cette date les questions selon huit thématiques principales (1/ transport et provenance de l'électricité,

2/ courant continu ou alternatif, 3/ champs électromagnétiques, 4/ profondeur du câble, 5/ effets du câble et exploitations agricoles, 6/ circulation supplémentaire pendant les travaux, 7/ taille des bâtiments de la station de conversion, 8/ avantages du projet au niveau local), Gridlink n'avait pas jusque-là véritablement contribué à la sincérité des échanges et à une parfaite information du public.

D'une manière générale, la bonne volonté affichée en réunion publique par Gridlink et RTE contraste avec un défaut de précisions voire d'approximation de certaines réponses figurant sur son site web jusqu'en novembre 2020. Les demandes réitérées du garant pour que les maîtres d'ouvrage apportent des réponses plus précises au public afin que celui-ci soit parfaitement informé de certains points particuliers du projet (dimensions de la station de conversion, montant des redevances versées aux collectivités, nombre d'emplois crées, etc.) ont parfois eu de réelles difficultés à aboutir.

L'actualisation de son site internet par le maître d'ouvrage a été réalisée dans des délais ne correspondant pas aux attentes de la CNDP quant au respect des principes de transparence et de sincérité de l'information. La direction de Gridlink a de fait éprouvé de réelles difficultés à répondre convenablement aux exigences d'information et de participation du public que requiert en France la concertation conduite sous l'égide de la CNDP.

Quelle que soit la bonne volonté affichée par Gridlink et RTE lors des réunions publiques et thématiques, il appartient désormais à l'un et à l'autre de porter une attention particulière tout au long du déroulé futur du projet pour ne pas être pris à défaut en termes de transparence et de sincérité de l'information donnée au public.

CALENDRIER PREVISIONNEL

A ce stade de l'avancée du projet, les demandes d'autorisation ayant été déposées par Gridlink et RTE, les maîtres d'ouvrages envisagent un début de l'enquête publique en septembre 2022 et un lancement des travaux au second semestre 2023.

AVIS FINAL SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS

La concertation relative au projet Gridlink s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes si l'on en juge par la qualité et le sérieux des réunions organisées avec le public, avec les collectivités territoriales ou avec les représentants des pêcheurs, des agriculteurs ou des associations environnementales.

Le déroulé de la concertation met toutefois en évidence un réel contraste entre, d'une part, le bon état d'esprit et la volonté de jouer le jeu de l'information et de la participation du public dont les maîtres d'ouvrage ont fait preuve au cours de l'ensemble des réunions (réunions publiques, réunions avec les collectivités, réunions thématiques) et, d'autre part, les réelles difficultés jusqu'en novembre 2020 à mettre en ligne dans de bonnes conditions les informations de nature à répondre aux interrogations et au légitime souhait d'information du public ainsi qu'aux attentes de transparence et de sincérité portées par la CNDP.

La concertation continue comme la concertation préalable du projet Gridlink ont l'une et l'autre été marquées par une faible participation du public, probablement en raison à la fois des multiples projets dont Dunkerque a fait ou fait encore l'objet et de l'emprise territoriale réduite du projet. Par ailleurs, la crise sanitaire de 2020 a vraisemblablement constitué un frein supplémentaire à une mobilisation significative du public.

Le choix d'un tracé situé pour la partie terrestre côté français quasi-exclusivement dans l'emprise du Grand Port Maritime de Dunkerque a très largement contribué à l'acceptation d'un projet qui a peu d'impacts sur les communes avoisinantes.

La mise en ligne désormais beaucoup plus satisfaisante des informations relatives au projet doit conduire Gridlink à veiller à l'actualisation constante de son site pour préciser encore certaines informations (cf. les aspects ERC, l'emploi local et avantages économiques) et pour permettre au public de prendre connaissance des étapes à venir du projet et de ses évolutions éventuelles.

Le suivi des recommandations recueillies lors des réunions thématiques mérite également une attention toute particulière des maîtres d'ouvrage qui devront veiller à régulièrement informer les agriculteurs, les pêcheurs, les associations environnementales mais aussi l'ensemble du public, de la suite qu'ils y donnent et de l'évolution du projet.

Quand bien même les exigences d'information et de concertation peuvent être sensiblement différentes en France de ce qu'elles sont côté britannique, il appartient aux maîtres d'ouvrage de bien faire leurs les valeurs d'accessibilité, de transparence et de sincérité de l'information portées par la CNDP pendant les différentes phases de concertation du projet.

A Moëlan sur Mer, le 8 juin 2022

Signé Laurent DEMOLINS

Garant de la concertation

ANNEXES

1. Liste des municipalités, des principales associations ou organismes rencontrés par le maître d'ouvrage

2. Avis de Concertation préalable. 2017.

3. Rapport analytique de Gridlink relatif au site web (avril 2022)

4. Compte rendu réunions Instance Locale de Concertation du 31 août 2020 et liste des participants

5. Publication presse annonce réunions publiques Le Phare 23 - 30 septembre 2020

6. Publication presse annonce réunions publiques Voie du Nord 27 septembre 2020

7. Communiqué de presse Gridlink 28 Septembre 2020

@debatpublic.fr
@CNDPDebatPublic
lorem ipsum

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.frdebatpublic.fr